

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE
D'UN DEBIT DE BOISSONS**

Document à remettre au plus tard 15 jours (3 semaines pour une manifestation organisée dans une enceinte sportive) avant la date de la manifestation pour délivrance d'un arrêté

à Mme le Maire –Service de la Réglementation – Place de l'Hôtel de Ville – BP 127 – 52206 LANGRES CEDEX

Je soussigné(e).....
Nom (en majuscules) et prénom

Fonction :

Nom de l'Association :

Siège social ou domicile :

Numéro de Téléphone :

Courriel :

Sollicite l'ouverture d'un débit temporaire de boissons de :

> **boissons du premier groupe** : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2° d'alcool,

> **boissons du troisième groupe** : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

A l'endroit suivant :

Le ... de..... heures à

Le ... de..... heures à

A l'occasion de la manifestation suivante :

Indiquer le numéro d'agrément de l'association sportive organisatrice de la manifestation dans une enceinte sportive :

A, le

Signature,
(avec mention identité signataire).....

Suivant le code de la santé publique, les autorisations municipales de débit temporaire de boissons sont limitées à :

> cinq autorisations annuelles,

> dix autorisations annuelles pour les associations sportives agréées (dans le cadre d'une manifestation organisée dans une enceinte sportive).